

COMTE ADMINISTRATIF 2019

Le Compte Administratif retrace pour chaque ligne budgétaire le montant réel des recettes et des dépenses réalisées par l'ASA par rapport aux prévisions budgétaires. Il est validé par le Trésor Public de Granville qui en atteste la réalité dans son Compte de Gestion.

Conformément au vote de l'Assemblée Générale de 2018, le montant minimum des taxes à percevoir a bien été réalisé (Compte 70685 +39486.13 euros)

Le montant total des dépenses est de 7 983. 76 euros. L'essentiel de ces dépenses a été consacré aux dépenses de gestion administrative (Fournitures administratives-Frais postaux et Internet)

Le montant des indemnités votées par l'AG de 2018 a été respecté(Compte 6531).

Le compte de travaux sur l'enrochement n'a été utilisé que pour un nettoyage.

Vous noterez que les charges de salaires sont nulles, la gestion administrative et financière ayant été bénévole.

Les admissions en non valeur (Compte 6541) concernent des taxes émises lors des exercices précédents qui n'ont pu être recouvrées par le Trésor Public.

L'exercice 2019 se solde donc par un excédent de fonctionnement de 31 502.37 euros.

Ce montant, cumulé avec les résultats des exercices antérieurs, soit 143 898.07 euros, constitue l'excédent total qui est reporté dans le budget modifié 2020 que vous pouvez consulter sur ce site. Il nous permet de faire face à d'éventuels dégâts sur notre enrochement.